

MOT DE L'EXÉCUTIF

En grève à partir du 22 septembre

À moins d'un changement d'orientation de la partie patronale, nous déclencherons une grève d'une durée de 2 semaines à partir de **22h le dimanche 21 septembre**.

Contrairement à la séquence de grève de juin, la STM refusait d'inscrire clairement dans la liste de services essentiels que les seules heures où il y aurait des services d'autobus et de métro à la population seraient durant les périodes de pointes. Nous avons donc dû ajuster la façon d'exercer la grève pour avoir un effet sur le service en s'assurant que la STM soit forcée d'interrompre le service entre les pointes.

Voici quelques détails sur la façon dont cette grève se déroulera.

Réduction des heures de travail

Durant toute la période de grève, il n'y aura aucun cumul de temps et aucun temps supplémentaire, à part pour des situations particulières ou urgentes. Nous réduirons nos heures de travail les lundis, mercredis et vendredis. Les quarts de nuits affectés par les heures réduites seront ceux qui débutent la veille de la journée visée (nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi).

Nous maintiendrons notre journée habituelle de travail les mardis, jeudis, samedis et dimanches (nuits de lundi à mardi, de mercredi à jeudi, de vendredi à samedi et de samedi à dimanche). Une période de repas de 30 minutes devra être prise en tenant compte des besoins opérationnels.

****Pour les horaires 10h et 12h de nuits**, un horaire particulier leur sera assigné et transmis avant le début de la grève.**

Périodes de piquetage

Pour les jours où nous réduirons nos heures de travail, la grande majorité des membres exerceront simultanément trois heures de grève par quart à l'exception des 10h et des 12h qui auront un horaire particulier tel que mentionné ci-haut. Ce qui veut dire que pour chaque quart, nous commencerons et terminerons aux mêmes heures et nous ne ferons pas de chevauchement.

- Quart de jour : Travail de 6h à 11h. Piquetage de 11h à 14h
- Quart de soir : Travail de 14h à 19h. Piquetage de 19h à 22h
- Quart de nuit : Piquetage de 19h à 22h. Travail de 22h à 3h

La période de piquetage des quarts de nuit se fait avant les quarts, car il n'est pas possible de se rendre visible à la fin de celui-ci, en pleine nuit. Ainsi, les deux quarts de travail joindront leur effort dans le but de renforcer les ligne de piquetage et d'être plus efficace.

Il y aura d'autres exceptions à ces horaires selon la liste de services essentiels entendue avec l'employeur, notamment en ce qui concerne **les démarreurs-gareurs** et pour les salariés occupant des postes

des différentes **classifications de dépanneurs**. Les équipes de nuit qui travaillent sur la voie débuteront à 00h30 et termineront à 5h00. La période de repas sera honorée de 5h00 à 5h30. Voici la liste des classifications concernées :

- Cantonniers
- Mécaniciens de la voie
- Électriciens signalisations
- Électriciens éclairage-force
- Électriciens traction
- Électroniciens TCPE
- Électromécaniciens

Comme en juin, les horaires du **transport adapté** seront maintenus à 100% durant toute la grève. Toutefois, il n'y aura pas de cumul et de temps supplémentaire.

Les horaires de grève seront transmis quelques jours avant le début de la grève par vos gestionnaires.

Organisation du piquetage

Pour avoir droit à votre prestation de grève, il faut participer aux périodes de piquetage décrites plus haut. Il y aura une prise de présence qui sera faite chaque lundi, mercredi et vendredi.

Pour les membres qui travaillent en stations, il y aura cinq (5) lieux de piquetage :

- Devant le 2000 Berri
- À la station Lionel-Groulx
- Au centre de transport St-Denis (prêt de la station Rosemont)
- Au centre de transport Frontenac (prêt de la station Frontenac)
- Au plateau Youville (station Crémazie)

Nous travaillons à l'organisation d'événements durant la grève qui pourront remplacer le piquetage devant les lieux de travail. Plus de détails suivront sous peu.

Si nous nous rendons au bout de la prochaine séquence, nous cumulerons cinq (5) prestations hebdomadaires de grève de la CSN. Nous les regrouperons sur un même chèque qui sera envoyé à chaque membre ayant participé au piquetage.

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif